Commune de Le Pontet
86, chemin des Covasses
73110 LE PONTET

Conseil municipal du 30 janvier 2026

PROCÈS VERBAL

Présents : Alexandra BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET

Elus excusés ayant donné pouvoir : Carl GINET à André DAZY

Secrétaire de séance : Alexandra BERGER

Début séance : 20h

Le quorum est atteint, la séance peut commencer et le conseil peut délibérer.

1- PROCÈS VERBAL :

Le conseil doit statuer sur l'approbation du procès-verbal du conseil du 17/12/2025.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à

7 voix pour .

2- DÉCISIONS ET ARRÊTÉS DU MAIRE

- Arrêté 2026-01-01 interdisant les feux d'artifice jusqu'au 01/08/2026.
- Arrêté 2026-01-02 réglementant la circulation sur la route forestière du petit Cucheron jusqu'au 01/08/2026.
- Arrêté de circulation 2026-01-03 autorisant les travaux chez Mme Gomez route de la Côte et chemin du Bassin jusqu'au 28/02/2026.
- Signature d'une convention avec l'observatoire des Carnivores Alpins pour la pose de matériel de suivi faunistique en terrain communal.
- Arrêté 2026-01-04 réglementant la circulation sur le chemin de la Versanne du 27/01 au 07/02/2026.

3- DÉLIBERATIONS:

Délibération n°2026-01-01: Débat d'orientation budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 521710-4 ;

Considérant la nécessité de fixer les objectifs financiers et les priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2026 ;

Le conseil municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires et établi la liste suivante des investissements et travaux à prévoir pour 2026 :

Section investissement

- Tables de pique-nique au marais
- travaux rénovation gîte (isolation énergétique)
- travaux rénovation mairie (isolation énergétique)
- études diverses avant travaux

Section fonctionnement

- entretient voirie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajouter ces éléments au budget 2026

Vote : 7 voix pour .

Délibération n°2025-01-02: Fixation du tarif de location longue durée du petit gîte

Le petit gîte communal est classé meublé de tourisme, cependant il est régulièrement demandé à la commune de le louer pour une utilisation en logement principal. La délibération 2024 05 31 02 votée le 31/05/2024 fixe les modalités pour une occupation précaire de 2 mois maximum et définit un loyer mensuel à 450€ en période estivale et 525€ en période hivernale charges comprises et une caution à 525€.

Monsieur le Maire expose la demande d'un couple d'administrés pour louer ce bien sur une longue durée.

Considérant le déficit de logements proposés en location mensuelle sur la commune de Le Pontet ;
Considérant la sous-utilisation de ce bien immobilier due à la faible fréquentation touristique ;

Le Maire propose d'accepter la demande de location longue durée du petit gîte à compter du 01/03/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en location mensuelle du petit gîte
- **FIXE** le loyer mensuel à 500 € **toutes saisons charges comprises**
- **FIXE** la caution à 525 €
- **AUTORISE** Le maire à signer les contrats de location

Vote : 5 voix pour – 2 abstention.

Délibération n°2025-01-03: Subventions aux associations

En 2025, le conseil municipal avait attribué des subventions à différentes associations :

- Association régul'Matous : 50€
- Restaurant du cœur de Chambéry 100€
- Association handisport de Savoie : 100€
- Ligue contre le cancer de Savoie : 100€
- Banque alimentaire de Savoie : 100€

Soit une enveloppe totale de 450€ pour l'année 2025

Outre ces associations, des demandes de subvention ont également été envoyée par l'association Tétra Libre qui recueille et soigne des animaux sauvages (notamment blessés sur les routes et l'Office nationale des combattants et victimes de guerre). D'autres demandes devraient parvenir en mairie, aussi le conseil municipal est invité à délibérer sur l'attribution de subvention à chacune de ces associations, ainsi que sur l'enveloppe globale à attribuer aux associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes.
    - Association régul'Matous : 50€
    - Restaurant du cœur de Chambéry 100€
    - Association handisport de Savoie : 100€

- Ligue contre le cancer de Savoie : 100€
- Banque alimentaire de Savoie : 100€

- **AUTORISE** le Maire à ajouter au budget 2026 la somme de 450 € à destination des associations

Vote : 7 voix pour.

<u>Délibération n°2025-01-04:</u> Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 ;
Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.
Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.
Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts et en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Vote : 7 voix pour.

<u>Délibération n°2025-01-05:</u> Devis La Poste pour la Base d'Adresse Locale

Vu l'article 169 de la Loi 3DS ;
Vu le décret du 11 août 2022 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions qui précise ses modalités d'application et notamment l'obligation pour les communes de moins de 2000 habitants de transmettre leur Base d'Adresse Locale (BAL) ;

Considérant que, à ce jour, cette transmission n'a pas été effectuée sur la commune de Le Pontet et que la commune est donc très en retard sur l'application de ce décret;
Considérant la charge de travail supplémentaire pour effectuer rapidement cette tâche et les difficultés pour que cette transmission soit faite directement par le secrétariat de mairie ;

La Poste a été consultée pour effectuer ce travail.
Le devis s'élève à 1200€ HT pour le repositionnement, la certification et la mise au format BAL et 300€ HT pour l'accompagnement à la prise en main de l'outils « mes adresses » (une demi-journée de formation), soit un total de 1500€HT et 1800€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le devis de La Poste d'un montant de 1500€HT

- **AUTORISE** le maire à signer le devis de La Poste

Vote : 7 voix pour.

Délibération n°2025-01-06: Adhésion au CAUE

La loi sur l'architecture de 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement, organismes départementaux qui assument des missions de service public dans une dynamique d'expertise et avec un esprit associatif.
Le CAUE de la Savoie a pour préoccupation première la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, ce qui le conduit de façon transversale à exercer quotidiennement les missions suivantes : conseiller, former, informer, sensibiliser.
Son contrat d'objectifs offre une aide à la consultance architecturale (mise en place et évaluation annuelle) et une assistance technique pluridisciplinaire gratuite auprès des communes (limitée à 3 jours par an).
La cotisation annuelle, pour les communes de moins de 500 habitants, s'élève à 70€. Dans l'objectif des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie, cette adhésion pourrait s'avérer utile.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion au CAUE pour l'année 2026

Vote : 7 voix pour.

Délibération n°2025-01-07: Devis numérisation des actes d'état civil

Les actes d'état civil constituent une mémoire précieuse et un outils indispensable. Depuis début 2014, ceux de la commune de Le Pontet sont dressés informatiquement et sont conservés en format numérique et papier. En revanche, les actes dressés avant 2014 sont conservés uniquement en format papier.
Afin de limiter les risques de dégradations par incidents (feux, fuites d'eau...), de détérioration par manipulation, et de faciliter la gestion administrative, la numérisation de ses actes est recommandée.

La société Numerize est spécialisée dans la numérisation des actes d'état civil et propose un forfait pour 1000 actes à 1980€TTC : intervention technique et numérisation en mairie, traitement des images, indexation et livraison des données. Les actes ainsi numérisés peuvent ensuite être intégrés au logiciel Berger Levrault (ce qui n'est possible qu'en passant par une entreprise spécialisée).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le devis de la société Numérize
- **AUTORISE** le maire à signer le devis

Vote : 7 voix pour.

Fin de séance : 22h00.

La secrétaire de séance,
BERGER Alexandra

Le Maire, André DAZY

MAIRIE du PONTET (Savoie)